

**Préalable sur le modèle d'avenant ci-dessous :**

**-Ce document n'est qu'un modèle proposé aux entreprises et doit être adapté en fonction de règles et spécificités de l'entreprise et de la réglementation en vigueur.**

**-Les paragraphes précédés de ☒ sont des options sur lesquelles les parties doivent se prononcer (à compléter, à maintenir ou supprimer). Toutes les mentions en rouge sont à supprimer sur le projet final.**

## AVENANT N°... REGLEMENT DE PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE

(date signature initiale du PEE : .../ .../ .....)

**Nom de l'entreprise :** .....

Code APE: L L L L / L Code SIRET: L L L L L L L L L L L L L L L L

Forme juridique : .....

Nombre de salariés dans l'entreprise à la date de la signature du règlement est de .....

Date de clôture de l'exercice : L L / L L (jour/mois)

dont le siège social est à .....

.....

représentée par Mme / Mlle / M .....

agissant en qualité de .....

Ci-après dénommée "l'Entreprise",

Dans le cadre du titre III du livre III, partie III du Code du travail (articles L.3331-1 et suivants du Code du travail),

**Rappel de la réglementation :**

**Soit le PEE a été mis en place avant la loi 2004-804 du 9 août 2004 :**

**- et a été négocié : l'avenant sera négocié ;**

**- et a été octroyé : l'avenant sera octroyé après consultation du comité d'entreprise ou à défaut des délégués du personnel.**

**Soit le PEE a été mis en place après la loi 2004-804 du 9 août 2004 :**

**- et a été négocié : l'avenant sera négocié ;**

**- et a été octroyé : l'avenant sera négocié (en cas d'échec des négociations ou d'absence de comité d'entreprise ou de délégués syndicaux : l'avenant sera octroyé).**

le présent avenant au PEE est mis en place, **dans les mêmes formes que le PEE d'origine**, soit **(unilatéralement ou négocié)**:

**unilatéralement** dans l'Entreprise,

Au profit du personnel de l'Entreprise,

Ci-après dénommé "les bénéficiaires".

**après négociation** dans l'Entreprise avec **(à choisir : CE, DS ou 2/3 des salariés)**,

Le **Comité d'Entreprise** ayant voté à la majorité de ses membres, dont le procès verbal est annexé au présent accord, représenté par

M.....

M.....

M.....

ou

Par délégation ayant reçu mandat à cet effet lors de la réunion du Comité d'entreprise  
du ...../...../..... :

M.....,

Les **Délégués Syndicaux** de l'Entreprise représentant les organisations suivantes :

Pour le syndicat ....., M.....

Pour le syndicat ....., M.....

Pour le syndicat ....., M.....

**L'ensemble du personnel de l'Entreprise** <sup>1</sup>, par ratification à la majorité des 2/3 du personnel sur le projet de règlement proposé par l'Entreprise, et dont le procès verbal est joint au présent accord,

Avec présentation conjointe, s'ils existent, soit

-des organisations syndicales représentatives suivantes :

le Syndicat : ..... représenté par : .....

le Syndicat : ..... représenté par : .....

ou

-du Comité d'entreprise

Au profit du personnel de l'Entreprise,

Ci-après dénommé "les bénéficiaires"

D'autre part.

---

**Pour information** : La loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 a instauré un forfait social est à la charge de l'entreprise sur les sommes versées à compter du 1er janvier 2009 au titre de l'intéressement, la participation et l'abondement à un Plan d'épargne salariale (y compris le PERCO). **Ce taux est fixé à 4% à compter du 01/01/2010** (article L.137-16 modifié du Code de la sécurité sociale).

---

---

<sup>1</sup> La ratification à la majorité des 2/3 doit être demandée conjointement par le chef d'entreprise et les syndicats représentatifs et/ou le comité d'entreprise, s'il(s) existe(nt). En l'absence de mention du caractère conjoint de la demande de ratification, doivent être déposés avec l'accord une attestation du chef d'entreprise indiquant qu'il n'a été saisi d'aucune désignation de délégué syndical et, pour les entreprises assujetties à la législation sur les Comités d'entreprise, un procès-verbal de carence du Comité d'entreprise datant de moins de deux ans.

**L'avenant est constitué des articles suivants :**

**Article n° 1 : Complément sur les modalités de gestion du PEE :**

« Selon l'article L.3332-17 du Code du travail, le présent PEE doit obligatoirement offrir la possibilité aux bénéficiaires de pouvoir investir dans un **FCPE solidaire**, dont son actif est investi entre 5% et 10% en titres d'entreprises « solidaires » définies à l'article L.214-39 du Code Monétaire et Financier.

Le FCPE suivant est donc ouvert à la souscription pour les bénéficiaires du présent PEE :

**FCPE** « ..... », Fonds solidaire classé par son règlement en « ..... », Fonds) ».

Le FCPE est géré par la société de gestion FONGEPAR GESTION FINANCIERE, conformément au règlement du FCPE et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. **La Notice d'information de chaque FCPE est annexée au présent Plan et diffusée aux bénéficiaires préalablement avant toute souscription.**

**Article n° 2 : Dispositions finales :**

Dès sa signature, le présent avenant, comme le cas échéant son accord d'origine, seront déposés, au terme de l'article D.2231-2 du Code du travail, **en 2 exemplaires** (dont un exemplaire original en version papier et un exemplaire en version sur support électronique le cas échéant non signé mais identique au premier) à la diligence de l'Entreprise à la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) dans le ressort de laquelle il a été conclu.

**Le dépôt à la DDTEFP s'accompagne de la Notice d'information du FCPE et : (à choisir selon le mode de conclusion de l'avenant)**

- de la copie du Procès-Verbal de carence ;
- de la copie du Procès-Verbal de désaccord des partenaires sociaux ;
- ou de la copie du Procès-Verbal de cette consultation du CE (en cas de négociation ou de mise de mis en place unilatérale du PEE par l'employeur)
- ou de la copie de la consultation des Délégués du personnel (en cas de mise en place unilatérale du PEE par l'employeur)
- ou de la copie du Procès-Verbal actant de la présentation conjointe par ratification à la majorité des 2/3 de l'ensemble du personnel.

**Fait à ....., le ...../...../..... (en 3 exemplaires)**

**Pour l'Entreprise :**

(signature et cachet de l'entreprise)

Représentée par M.....,

et selon le mode de conclusion :



<b>Pour le Comité d'entreprise</b> représenté par	Signature(s)
M.....	
M.....	
M.....	
ou M..... ayant reçu mandat reçu à cet effet au cours de la réunion du Comité d'entreprise du ...../...../.....	

Soit

<b>Pour les organisations syndicales signataires</b> représentée(s) par	Signature(s)
M..... Pour .....	
M..... Pour .....	
M..... Pour .....	

Soit

<b>Pour l'ensemble du personnel</b> (par référendum statuant à la majorité des 2/3 :	Signature(s)
M..... Voir ci-joint le Procès-Verbal de ratification ou liste de vote	

Remarques : La majorité des deux tiers du personnel s'apprécie par rapport à l'ensemble de l'effectif de l'entreprise au moment de la ratification de l'accord et non en considérant les seuls salariés présents dans l'entreprise à cette date. L'ensemble du personnel inscrit à l'effectif de l'entreprise doit donc être appelé à se prononcer sur le texte de l'accord proposé, quelles que soient les modalités pratiques retenues pour la consultation et la signature de l'accord.

La ratification peut être constatée en joignant

- soit l'émargement des salariés signataires sur la liste nominative de l'ensemble du personnel ;
- soit un procès-verbal rendant compte de la consultation.